

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 20

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

OBJET

Budget primitif 2017 - Développement économique et emploi

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Emploi et Insertion
22.59**

PREAMBULE

Le Département s'était doté d'outils dans le domaine du développement économique, s'attachant à favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises par des dispositifs d'intervention diversifiés, destinés principalement aux PME.

Suite à l'adoption de la Loi NOTRe en 2015 et après une année transitoire en 2016, la quasi-totalité des dispositifs fondant cette politique sont définitivement abandonnés.

Toutefois, si le Département a perdu sa capacité à intervenir en faveur des entreprises (aides directes) et en faveur de structures de développement économique, il a été décidé de renforcer son implication en faveur de l'emploi.

En effet, les conclusions des Etats Généraux de Provence ont fait ressortir la nécessité d'agir pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, afin de combler le retard accumulé des Bouches-du-Rhône en la matière, comparativement à d'autres territoires.

Sur la base de ce constat et dans le cadre de ses compétences, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'engager une action forte, qui repose notamment sur la mobilisation exceptionnelle des entreprises et un appui dans la satisfaction de leurs besoins en main d'œuvre. Plus largement, le Département maintient son intérêt pour les initiatives favorisant l'attractivité globale du territoire et son impact positif sur l'emploi.

ORIENTATIONS

1- Fonctionnement

Pour le BP 2017, la mise en place de cette politique se traduit par le redéploiement d'une partie des crédits de fonctionnement autrefois dédiés à l'économie, en faveur de nouvelles actions répondant à ces priorités.

Concrètement, le budget 2017 en fonctionnement consacré à cette politique s'articule désormais autour de trois grands axes :

- La création d'un nouveau dispositif dénommé « pactes d'objectifs ».

L'objet est de conclure des partenariats avec les structures associatives et consulaires, dans le but de proposer des actions susceptibles de favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, notamment pour les allocataires du RSA et les jeunes.

Il s'agit de plans d'actions permettant de mobiliser lesdits partenaires pour détecter des postes susceptibles d'être proposés, informer les entreprises sur les dispositifs permettant de mieux recruter, organiser des opérations permettant de rapprocher l'offre de la demande (notamment au travers de l'accélérateur), conduire des études permettant d'identifier les secteurs ou territoires sur lesquels l'emploi est en tension.

Environ une cinquantaine d'acteurs ont été ciblés sur le territoire, dont les trois chambres consulaires et des associations intervenant dans divers domaines tels que l'accompagnement à la création d'activités pour les personnes éloignées de l'emploi, les associations de zones d'activités, les groupements d'employeurs,....

Ces acteurs ont élaboré des programmes d'actions respectant le cadre défini par le Département et sollicitent auprès de ce dernier une subvention pour la mise en place desdites actions.

- Un renforcement de la démarche événementielle en faveur de l'emploi.

Partant du constat que les manifestations dédiées au rapprochement de l'offre et de la demande (associant entreprises et demandeurs d'emplois) génèrent des résultats convaincants, il est proposé de renforcer le programme des manifestations, en coordination avec les directions de l'insertion et de la jeunesse.

Ces manifestations ont vocation à se tenir sur l'ensemble du territoire départemental et se déclineront en fonction des partenariats conclus à travers les pactes d'objectifs.

- Le soutien aux initiatives et aux organismes favorisant l'attractivité du territoire

Ce soutien prend tout d'abord la forme d'une participation à l'agence de développement Provence Promotion. Les statuts de l'association intègrent des missions dans des domaines tels que la recherche, l'enseignement supérieur, le tourisme, la culture, le sport.... Sur cette base, le Département deviendra membre du deuxième collège, dit des Institutions territoriales, au travers d'une cotisation et d'une convention spécifique.

Ensuite, le Département est partenaire des chambres consulaires et de certaines associations en vue de soutenir des opérations dans le domaine de l'attractivité et du rayonnement.

2- Equipement

Aux côtés de cette mobilisation de crédits en fonctionnement en faveur de l'emploi et de l'attractivité, des demandes sont également formulées en équipement, en vue de répondre à trois objectifs :

- Faire face aux dépenses concernant les anciens dossiers d'aides aux entreprises non encore soldés (SCOP, immobilier, abondement de PAT,...).
- Maintenir le dispositif d'aides aux entreprises agroalimentaires, encore permises par la loi.
- Assurer le financement du dossier Thecamp.

Ces différentes actions mobiliseront 2 345 000 € de crédits en fonctionnement et 3 870 000 € en investissement.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le Délégué au Développement Economique et à l'Emploi et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- d'approuver les orientations pour l'année 2017 de la politique publique du développement économique et de l'emploi.
- de donner délégation à la Commission Permanente afin qu'elle procède à des créations, des modifications ou des compléments d'affectations.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL